

ROBINSON CARPE

CARNASSIER 19

RENCONTRE CARPE DU 26 AU 28

JUILLET 2019

ENTRE SAINT PANTALEON

ET LA RIVIERE DE MANSAC

VEZERE (19)

I Les postes de pêche :

1. Tirage au sort:

Toutes les équipes seront identifiées par les noms des duos introduits à l'intérieur de boules identiques dans l'urne n°1. Tous les postes seront identifiés par un numéro introduit à l'intérieur de boules identiques dans l'urne n°2. Il sera prévu un poste de plus que le nombre de participants. Une boule est tirée dans l'urne n°1. Elle désignera la première équipe qui débutera le tirage. Le capitaine de l'équipe tire dans l'urne n°2 deux boules et choisit son poste. Le poste restant est replacé dans sa boule et réintroduit par un membre de l'organisation dans l'urne n°2.

2. La tenue du poste :

Il doit être rangé au maximum, aucun détritrus ne doit rester sur le poste de pêche. Vous devez détenir obligatoirement des sacs poubelles, que vous remettrez à l'organisation lors de la clôture de l'enduro. N'oubliez pas que nous véhiculons l'image de notre passion, et que la bonne présentation du poste est

primordiale. L'organisation se réservant le droit d'exclure une équipe, pour un non respect des règles d'hygiène et de propreté élémentaire.

3. Le respect des lieux :

Vous devez quitter le(s) poste de pêche aussi propre, voir plus propre, que vous ne l'avez trouvé. Aucun déchet, de quelque nature qu'il soit, ne devra rester sur

les lieux, après votre départ. Les organisateurs vérifieront la propreté des différents postes à la fin de l'enduro. Des sanctions pourront être prises, en cas d'atteinte à la qualité de l'environnement.

II LES EQUIPES :

1. Composition :

Deux pêcheurs par équipe, pour un total de **6 cannes pêchantes**.

2. Nombre :

Un quota maximum de 29 équipes a été arrêté.

3. Autrui :

Aucune personne étrangère ne pourra être intégrée ou aider une équipe, sans accord de l'organisation.

III. DISCIPLINE :

1. Chaque participant devra détenir son **Permis de Pêche Départemental 2019**, il sera vérifié le dimanche matin au débriefing, par les organisateurs.

2 Les chiens doivent être impérativement tenus en laisse.

La loi française impose le port d'une muselière sur la voie publique pour les chiens de catégories 1 et 2. **Si ces dispositions ne sont pas appliquées l'équipe sera exclue définitivement de la compétition.**

2. Interdiction de faire du bruit et du feu (Barbecue inerdit)

3. Réchauds et appareils de chauffage sont autorisés.

4. La consommation d'alcool est autorisée avec une extrême modération, toute dérive ou excès, provoquant une gêne pour les autres participants ou donnant une image dégradante de notre passion, se verra sévèrement sanctionné (exclusion immédiate de l'équipe).

5. Tout participant ayant de par sa conduite, ses actes ou son comportement au cours de l'épreuve, porté préjudice à l'image de marque de l'association organisatrice, se verra immédiatement exclus du parcours et entraînera la disqualification immédiate de son équipe.

6. Toute personne devra être assurée individuellement, **les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de bris de matériel.**

7. Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre momentanément l'épreuve en cas d'orage ou d'évènement climatique exceptionnel.

8. Le débroussaillage est **INTERDIT** sur le poste de pêche.

9. Montage avec un seul hameçon par ligne, cheveu obligatoire.

10. Liste des éléments obligatoires :

Grande épuisette à carpe et tapis de réception.

. Sacs de survie obligatoire (1 poisson par sac)

. Pelle U.S. (pour enterrer les besoins naturels)

. Abris de couleur verte ou similaire, ne dépassant pas les 10 m².

12. Autres :

. **Engin radio commandé et toutes embarcations interdit**

. Catapulte et lance appât (spomb) autorisées, interdit la nuit

. Repères autorisés mais discrets (ils devront être obligatoirement retirés lors du départ du poste)

. L'amorçage n'est pas limité mais doit rester raisonnable, les organisateurs se réservant la possibilité de le limiter, si certaines dérives sont constatées.

Prévoir une petite échelle pour certains postes.

IV. LE DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

1. Rendez vous fixé à 7h00 le VENDREDI 26 juillet 2019 au Carpoguinguette à Saint Pantaleon de Larche

2. L'épreuve débutera officiellement le vendredi 26 juillet à 11 heures. La clôture s'effectuera à 11 heures le dimanche 28 juillet 2019.

3. Lors de la prise d'une carpe, celle-ci, devra être conservée dans un sac de survie adapté. Un seul poisson par sac de conservation obligatoirement. L'équipe attendra, avant de la relâcher, le passage des commissaires présents sur sa zone, pour validation de la capture et du poids. Les commissaires passeront deux fois par jour, pour valider ou non les prises.

4. Tout autre poisson, quelque soit son espèce, devra être relâché immédiatement et avec le maximum de précaution, sous peine de sanctions.

5. Les carpes capturées devront être décrochées et manipulées avec beaucoup de précautions. Ne compteront pas dans les pesées, toutes carpes abîmées à la suite d'un manque de soins.

V. LE CLASSEMENT:

1. Il sera effectué à la fin de l'enduro, l'ensemble des équipes devront se réunir à 12H00 aux Carpoguinguette . Le classement sera alors divulgué et les lots remis.

2. Sera comptabilisé le poids total pris par chaque équipe. L'équipe gagnante étant celle ayant obtenu le poids maximum. Si égalité, le partage s'effectuera sur le nombre de prises.

3. Les récompenses se composeront uniquement de lots. Le 1er du classement choisira entre l'ensemble des lots, le deuxième du classement avec les lots restants et ainsi de suite, jusqu'au dernier.

4. Un pot de l'amitié et barbecue clôturera l'épreuve, le dimanche 28 juillet à 12h30 heures.